

**PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE**  
Installations classées pour la protection de l'environnement

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**dans les communes de ROUSSAC et SAINT JUNIEN LES COMBES**

Par arrêté préfectoral DL/BPEUP n° 031 du 26 avril 2017, une enquête publique est ouverte du **mardi 06 juin 2017 à partir de 09 h 00 au vendredi 07 juillet 2017 inclus jusqu'à 12 h 00** (32 jours) sur le dossier déposé le 21 décembre 2015, et complété les 22 décembre 2016 et 08 février 2017, par la Société PARC EOLIEN DE ROUSSAC et SAINT JUNIEN LES COMBES dont le siège social est situé Coeur Défense – Tour B – 100 Esplanade du Général de Gaulle – 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX, en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de Roussac et de Saint Junien Les Combes.

Ce projet est classable au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées suivante :

Rubrique	Activités	Régime
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs : I. comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	Autorisation
	Dans le cas présent, il s'agit d'un parc composé de 5 machines de 180 m de hauteur, pour une puissance totale de 16,5 MW.	

Un exemplaire du dossier comportant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, seront déposés dans les mairies de ROUSSAC siège de l'enquête, et de SAINT JUNIEN LES COMBES pendant la durée de l'enquête pour que chacun puisse en prendre connaissance pendant les horaires habituels d'ouverture au public, soit :

- mairie de Roussac : du lundi au samedi de 09 h 00 à 12 h 00
  - mairie de Saint Junien Les Combes : le lundi de 09 h 00 à 12 h 00 et du mercredi au vendredi : de 09 h 00 à 12 h 00
- et formuler ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Les résumés non techniques des études d'impact et de danger, l'avis de l'autorité environnementale et le présent avis, seront publiés sur le site internet de la préfecture : [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr) – rubrique « politiques publiques » « environnement risques naturels et technologiques » « ICPE ».

Cet avis est également affiché dans les communes de Roussac (siège de l'enquête) et de Saint Junien Les Combes, ainsi que dans celles de Bellac, Berneuil, Blanzac (Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche), Balledent, Chateauponsac, Ranccon, St Pardoux, St Symphorien sur Couze (Communauté de Communes Gartempe St Pardoux), Le Buis, Nantiat, Chamborêt, Breuilhaufa (Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature) concernées par le rayon d'affichage fixé à 6 kilomètres par la nomenclature.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Haute-Vienne dès la publication du présent avis.

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture à l'adresse indiquée ci-dessus et sur un poste informatique à la préfecture de la Haute-Vienne, Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique, accès rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité, et prendre un rendez-vous préalablement en appelant le 05 55 44 18 00).

Les observations électroniques du public seront également consultables sur le site internet de la Préfecture, [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr).

Une commission d'enquête a été désignée par décision du président du tribunal administratif de Limoges. Elle est composée comme suit :

- Président : Monsieur Michel BUFFIER, ingénieur en chef des études techniques d'armement, en retraite
- Membres : Monsieur Claude GOMBAUD, lieutenant-colonel de l'armée de terre, en retraite et Monsieur Maurice CHARBONNIER, cadre supérieur de la Poste, en retraite

En cas de défaillance de Monsieur Michel BUFFIER, la présidence sera assurée par Monsieur Claude GOMBAUD.

Un membre au moins de la commission d'enquête recevra les observations du public :

A la mairie de Roussac : siège de l'enquête	A la mairie de Saint Junien Les Combes :
- mardi 06 juin 2017 de 09 h 00 à 12 h 00	- vendredi 09 juin 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
- samedi 17 juin 2017 de 09 h 00 à 12 h 00	- mercredi 14 juin 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 23 juin 2017 de 09 h 00 à 12 h 00	- mercredi 21 juin 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 30 juin 2017 de 09 h 00 à 12 h 00	- mercredi 28 juin 2017 de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 07 juillet 2017 de 09 h 00 à 12 h 00	- lundi 03 juillet 2017 de 09 h 00 à 12 h 00

Les observations, propositions et contre-propositions relatives à l'enquête pourront être adressées par correspondance à l'attention du Président de la commission d'enquête à la mairie de Roussac (30 place Roger-Cougnas – 87140 Roussac) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [mbuff-exp@orange.fr](mailto:mbuff-exp@orange.fr) en indiquant en objet «Parc éolien de Roussac et St Junien Les Combes».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête à la préfecture de la Haute-Vienne (Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique – 1 rue de la Préfecture à Limoges – accès rue Daniel Lamazière), à la sous-préfecture de Bellac, dans les mairies de Roussac et Saint Junien Les Combes et sur le site internet de la préfecture où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera prise par un arrêté du préfet de la Haute-Vienne.

Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Henry Cazalis, chef de projet EDF EN France – 48 route de Lavaur CS83104 – 31131 BALMA Cedex, tél : 05 34 26 53 30.